



CONSEIL DES APPELLATIONS RÉSERVÉES ET DES TERMES VALORISANTS

4.03 – 201, boulevard Crémazie Est, Montréal QC H2M 1L2 CANADA

Le 27 mars 2020

MESSAGE D'INFORMATION

Chers partenaires,

Avec les préoccupations croissantes que suscite le COVID-19 (« coronavirus ») dans le monde entier, nous souhaitons vous présenter une mise à jour de notre réponse actuelle et future à cette situation.

La santé, la sécurité et le bien-être des producteurs et des transformateurs de produits ayant une appellation réservée ainsi que des certificateurs et de nos employé(e)s demeurent notre priorité absolue. Nous suivons à la lettre les recommandations des autorités gouvernementales du Québec en cette période charnière.

Nous avons mis en place le télétravail pour tous nos employé(e)s et nous leur avons demandé que leurs déplacements soient proscrits.

Nos équipes d'inspection et d'accréditation sur le terrain ont apporté des changements à leurs façons de faire afin d'assurer la santé et la sécurité de tous, tout en maintenant les missions que nous confère la Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants.

Une notification détaillée a été envoyée à tous les organismes de certification accrédités par le Conseil concernant l'inspection et la vérification des produits d'appellation réservée, dont les produits biologiques au Québec.

Concernant les inspections réalisées par les organismes de certification (OC), le Comité d'accréditation en évaluation de la qualité (CAEQ) a demandé aux OC de suivre les directives et recommandations du gouvernement du Québec et de ne pas mettre à risque leur personnel, leur clientèle, ni la population. Des mesures alternatives ont été instaurées notamment et entre autres, lorsque possible le report jusqu'à 3 mois des inspections sur site la mise en place de visite à distance et le télétravail pour les évaluations documentaires. Les certificateurs devront documenter l'évaluation des risques et se conformer à leur procédure en vigueur sur ce sujet.

Tous les audits d'établissement de surveillance des organismes de certification qui se situent au Canada ou à l'étranger effectués par le CAEQ seront réalisés à distance.

Concernant spécifiquement les produits biologiques, des directives de l'ACIA pour la certification sous le régime Bio-Canada ont également été émises et sont en application.

Des ajustements temporaires spécifiques pour certaines appellations réservées ont aussi été mis en place notamment en ce qui a trait aux comités d'agrément pour les IGP *Vin du Québec* et *Vin de glace du Québec*.

L'équipe de surveillance quant à elle poursuit ses activités en accentuant sa présence sur les réseaux de vente en ligne et en consolidant ses mandats d'information, de prévention et d'assistance. Nous répondons également aux demandes de vérification et plaintes.

En tant que partenaire, je tiens à vous assurer que nous avons pris les décisions qui s'imposent, que nous ajustons nos procédures à la situation et que nous vous soutenons et continuerons de le faire en cette période difficile.

Cordiales salutations,



Pascale Tremblay

Présidente-Directrice générale

